

### Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°1.

#### **A RETENIR :**

##### **Colza :**

Charançon de la tige du colza : vol généralisé depuis la fin de semaine dernière.

#### **COLZA**

**STADES :** Reprise de végétation sur 78 % des parcelles observées (C1) et 22% des parcelles n'ont pas redémarrées, on note néanmoins, dans les terres légères (principalement en Sologne) quelques plantes à C2. Au vu des températures annoncées, le début de montaison (C2) pourrait se généraliser dans les jours à venir.

#### **RAPPEL DES STADES :**

**Stade C1 :** Reprise de végétation ; Apparition de jeunes feuilles ;

**Stade C2 :** Entre-nœuds visibles. On distingue un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.



## CHARANCON DE LA TIGE

Les conditions météorologiques ont été très favorables et on constate un vol massif dans la majorité des secteurs.

L'outil expert (ex proplant) qui modélise la dynamique de vol de l'insecte estime que le vol est réalisé à 100% et qu'il s'est produit du 14/02 au 18/02 sur les stations de Vichy (03) et Clermont-Ferrand (63). L'aptitude à la ponte est estimée autour du 22/02. Source BSV.

Attention à ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec celui de la tige du chou non nuisible au colza.



	Charançon de la tige du colza	Charançon de la tige du chou
<b>Tailles</b>	3 à 4 mm	2.5 à 3 mm
<b>Aspect du corps</b>	Gris cendré à noir	Gris cendré
<b>Extrémité des pattes</b>	Noire	Rousse
<b>Nuisibilité</b>	Forte	Nulle

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

« Concernant le stade du colza, celui-ci n'était pas encore au début de la montaison en début de semaine. Néanmoins, au regard des températures actuelles, la montaison pourrait s'engager de façon imminente et donc coïncider avec l'aptitude à la ponte des femelles. » source BSV.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Dès l'apparition du stade C2 les parcelles seront sensibles à ce ravageur. Prévoir d'intervenir sur le début de semaine prochaine.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l/ ha.

Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine est limité à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.

### MELIGHETES :

Premières captures en cuvette jaune, la période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), **aucun risque pour le moment**. Suivre nos prochains bulletins.



Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

